Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de NICE



06260 ASCROS

002007.001.00

2 04.93.05.84.21 Télécopie : 04.93.05.68.24 ASCROS, le 15 Décembre 2022

Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

Samedi 10 Décembre 2022 à 14 heures 30

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents: AUTHIÉ Eddie, CANTIELLO Raffaèle avec procuration à GIOBERGIA Vincent, CHENET Florian avec procuration à AUTHIÉ Eddie, DILMI Henri, GIOBERGIA Vincent, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc avec procuration à HAMES Nicole.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

<u>Ordre du Jour</u> : École d'ASCROS et RPI ; Conservatoire Départemental de Musique ; CLECT de la CCAA : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ; Appartements communaux ; REAAM : Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour et convention avec le SMIAGE ; SICTIAM : plateforme des marchés sécurisés ; Requête de Mme Rosalie GIOANNI ; Motion de l'AMF sur les finances locales ; Festivités de fin d'année ; Divers.

==========

0) <u>Ouverture de la séance à 14 heures 30</u> : Compte-rendu de la séance du 24 Septembre 2022 : adopté à l'unanimité.

Présentation et point budgétaire par M. Alain RAYBAUD, Premier Adjoint.

1) École d'ASCROS et RPI :

- M. Éric CEZERAC : demande de subvention pour l'école de LA PENNE pour les sorties 2022/2023 dont le montant total prévisionnel s'élève à 4 000,00 euros ;

Cette demande est faite à chaque commune du RPI pour un montant respectif de 500,00 euros pour ASCROS, 500,00 euros pour LA PENNE et 500,00 euros pour SAINT-ANTONIN. Le reste du montant se répartit entre la coopérative scolaire, l'association « Les Petits Montagnards » et les parents d'élèves. 500,00 euros accordés la coopérative scolaire de LA PENNE.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Carte postale des enfants de l'école de LA PENNE en séjour à PARIS du 04/12 au 09/12/2022 ;
- Conservatoire Départemental de Musique des A-M : proposition de convention de participation pour la commune d'ASCROS 2022/2023.

Élève concernée : Ina PAGANETTI, née en 2011, pour des cours de piano à Puget-Théniers.

Coût par an et par élève : 470,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

2) <u>CLECT de la CCAA</u>: <u>Commission locale d'évaluation des Charges</u> Transférées:

Approbation du rapport de la CLECT du 18 novembre 2022.

Vote : Pour, moins 1 abstention

Lors du prochain Conseil municipal, la commune délibèrera sur les montants.

3) Appartements communaux :

- Résiliation du contrat de location par Mme Florence DING locataire du logement 2100. Courrier RAR reçu en Mairie le 17/11/2022.
- Deux demandes de logement reçues en Mairie :

Madame Léa BRULIN et son compagnon, déjà examinée en commission « Baux locatifs » ;

Madame Valérie LUSTEAU ;

Candidature retenue : Madame Léa BRULIN et son compagnon à qui il sera proposé l'appartement 2032 (entresol) de l'immeuble de Rourebel.

Vote : Pour, à l'unanimité

La candidature de Mme Valérie LUSTEAU sera examinée lors de la prochaine commission des « Baux locatifs ».

- <u>Bar-Restaurant</u> : Candidature de Monsieur JOCAILLE et ses associés : En attente de leur décision le 16/12/2022, appel par la commune à prévoir le 12/12/22.

Rendez-vous à prendre avec Monsieur le Maire / en attente.

Nouvelle candidature : Monsieur Alain NOBILITATO / mail du 03/12/2022.

- Actuellement le camion épicerie bio « La graine de Tibio » assure un passage sur la commune d'ASCROS tous les samedis de 9h30 à 10h30 et propose également un passage le mercredi.

4) <u>REAAM : Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour</u> : Convention avec le SMIAGE :

- Adoption de la révision des prix de l'eau au 01/07/2023 → baisse de 0,23 cts au 01/01/2023, puis lissage des prix → 1,90 € /m3 régulé sur 6 ans pour la commune d'ASCROS.
- Convention de mise à disposition d'un bureau au sein de la Mairie d'ASCROS pour les services administratifs du SMIAGE. Cette convention permettra l'utilisation du bureau, du matériel administratif (copieur-multi usages, consommables...) ainsi que le bénéfice du fonctionnement des locaux (électricité, eau, chauffage, mobilier, nettoyage, sanitaires, machine à café...).

Cette convention s'établit sur une participation financière annuelle que payera la REAAM à la commune d'ASCROS pour un montant de 700,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

5) SICTIAM : Plate-forme des Marchés Sécurisés :

Nouvelles modalités pour l'accès à la plate-forme « marchés-sécurisés.fr ». Conditions par abonnement annuel selon une tranche de consultation. Pour la commune d'ASCROS, la tranche minimum suffit, Tranche 1 (0 à 5 consultations annuelles) base selon les années antérieures.

Référent Marché Public : Monsieur Alain SGARRONI ;

Référent informatique : Monsieur Vincent GIOBERGIA.

Vote : Pour, à l'unanimité

6) Requête de Mme Rosalie GIOANNI :

- Souhait d'acquisition d'une partie du domaine privé communal pour la construction d'une terrasse privative (parcelle C 877). Délibération de principe pour la vente de 27 mètres carrés suite aux travaux du Géomètre de la commune, Monsieur Benoît LEVIER.

Vote : Pour, à l'unanimité

7) Motion de l'AMF sur les finances communales :

Soutien à la Motion présentée par l'AMF selon les divers points présentés et les propositions qui s'y rattachent :

- -Indexer la DGF sur l'inflation 2023;
- -Maintenir l'indexation des bases fiscales ;
- -Soit renoncer à la suppression de la CVAE, soit revoir les modalités de sa suppression ;
 - -Renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement ;
 - -Rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL ;
 - -Créer un bouclier énergétique d'urgence ;
 - -Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières ;

Vote : Pour, à l'unanimité

Éclairage Public :

- Étude de la consommation :

Passage du Sodium en leds → réduction de 60 % de la consommation; Diminution de l'éclairage la nuit → réduction de 30 % de la consommation. Ces deux solutions peuvent évoluer ensemble et donc être cumulable.

- Extinction d'une ampoule sur deux :
- sur les candélabres de la Place Centrale,
- montée du Pourtaou,
- descente de Cassias (à valider avec la population).

Entreprise prestataire : SICTIAM, qui étudie les moyens afin de maîtriser au mieux les dépenses d'énergie.

M. Alain SGARRONI étudiera la possibilité de mettre en place les compteurs LINKY sur les trois secteurs en relevés estimatifs : la Boyère, Les Chals et la Massière.

Programme CAS FACE ER 2017 lot 05 Ext. Quart. La Combe :

Electrification à la demande de Mme Huguette JUGLARIS, Chemin de Sainte Brigitte.

Part communale : 5 077.07 euros.

A l'époque le SDEG avait procédé à un renforcement du transformateur de la Barma afin de délester le transformateur du Village. Demande aux services du SICTIAM afin de procéder à une analyse complète et détaillée de la dépense.

En attente du chiffrage définitif.

Réévaluation du RIFSEEP / IFSE :

Catégorie C Adjoint Administratif - groupe 1 - IFSE : 2500 CIA : 500. Plafond RIFSEEP cumul = 3000 (anciennement : 2500).

Vote : Pour, à l'unanimité

8) <u>Festivités de fin d'année</u> : Illuminations de NOËL :

Devis de l'entreprise RAPUC : 1 124,00 euros.

Guirlande du sapin sur la Grande Place, motif transversal au Village et à Rourebel.

Vote : Pour, à l'unanimité

9) Divers :

- Conteneurs OM :

Installation des conteneurs enterrés au quartier Sainte Anne. Demande faite aux propriétaires familles LAURENS / GILLI / BEREYZIAT avec accord pour l'acquisition d'un morceau, étude en cours par le Géomètre de la commune. Demande faite à M. BUFO, service compétent de la CCAA pour la faisabilité de l'installation.

Proposition à finaliser.

- Alvéole des encombrants :

Cadenas à installer sur la grille de cette alvéole réservée aux encombrants. Horaires d'ouverture au Public à déterminer et à diffuser. M. Jean-Christophe LENTINI, employé communal, sera responsable de la clé.

- Message de Mme Sabine PREVE :

Route très verglacée à la Barma et jusqu'au Col Saint Raphaël. Réglé avec les services de SDA Cians Var.

- Ponceaux de la Route Agricole :

Nettoyage des ponceaux par la commune avant réparation, par l'employé M. Jean-Christophe LENTINI.

- Arrêté de limitation à prendre concernant le tonnage autorisé sur la Route Agricole maximum 3 tonnes.
- Installation d'un panneau de limitation (interdiction) avec mention de l'arrêté municipal pour d'éventuelles dérogations.
- Monsieur le Maire tient à remercier publiquement Mme Mireille KLOPFENSTEIN qui a offert 15 gobelets en céramique pour les réunions du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 16 heures 45, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire, Vincent GIOBERGIA